



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le premier juin deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 mai 2026

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commune au sein de l'ACCA Saint-Hubert de Claix

PRESENTS : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme AM. RONIN, Mme A. CHIANTIA, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN.

POUVOIRS : M. Y. PASDRMADJIAN (pouvoir donné à JL BOUCHAUD), M. O. LY (pouvoir donné à P. ROUSSET), M. S. MOREL (pouvoir donné à MN. STRECKER)

ABSENTS : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

Délibération N° : DEL 50/2026

Nomenclature : 5.3.5

Domaine : Direction Générale des Services

Le rapporteur : Monsieur Christophe REVIL

Le Rapporteur EXPOSE

VU les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU l'article L.422-21 du Code de l'Environnement qui confère aux propriétaires terriens non chasseurs la qualité de membres de droit d'une ACCA,

CONSIDERANT que la commune est adhérente de plein droit à l'ACCA du fait de sa qualité de propriétaire de terrains situés dans le périmètre de l'ACCA Saint-Hubert de Claix, donnant un droit de vote et de représentation aux assemblées générales.

Le Rapporteur PROPOSE de désigner M. Christophe REVIL, Maire de la commune de Claix pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'ACCA Saint-Hubert de Claix. En cas d'empêchement, M. Yannick PASDRMADJIAN sera son suppléant.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après en avoir délibéré à la majorité,*

DESIGNE M. Christophe REVIL représentant de la commune au sein de l'ACCA Saint-Hubert de Claix.

AUTORISE M. Yannick PASDRMADJIAN à le suppléer en cas d'empêchement.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

Modalités de vote :

04 ABSTENTIONS (M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, M. R. OLIVIERI, Mme D. PIN)

25 POUR (M. Christophe REVIL, Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, M. P. SAPPEY, Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, M. M. CAUDRILLIER, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme AM. RONIN, Mme A. CHIANTIA, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, M. M. PICARD BELLAY, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, M. Y. PASDRMADJIAN, M. S. MOREL, M. O. LY)

La secrétaire de séance,

Martine BRUN



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 9.06.2016

Date de retrait: 9.08.2016